

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 15 JANVIER 2016

L'an Deux Mille Seize, le 15 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 14 décembre 2015.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN		*
MME PONS	*		MR GALONNIER		
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE		
MR FALIP			MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO			MR BACOU	*	
MR GAUDY			MR ZENON		
MR MORGGO			MR MARCOS	*	
MR BARRAL	*		MR TAILHADES		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN	*	
MR FREY			MR AFFRE		
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE	*		MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR		
MME ZENON	*		MR COSTA		
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS	*	
MR GRANIER	*		MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	1
OBJET :	COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2015

Le président soumet au comité Syndical le compte rendu de la réunion du 13 Novembre 2015.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

Béziers, le 15 janvier 2016
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2015

L'an Deux Mille Quinze, le 13 novembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 23 octobre 2015.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN		*
MME PONS		*	MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL			MR SAUCEROTTE		
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU	*	
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGO		*	MR MARCOS	*	
MR BARRAL	*		MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN		*
MR FREY		*	MR AFFRE		*
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE	*		MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON	*		MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC		*	MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER	*		MR BOSHAGE	*	
MR BOSC	*				

OBJET :

COMPTE RENDU

Début de séance 14 heures 30.

DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2015

Le président soumet au comité Syndical le compte rendu de la réunion du 9 juillet 2015.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2015

Le président propose la décision modificative n°2 au budget 2015 suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-833 : contrats de prestations de services	0.00	5 000.00	0.00	0.00
D-617-833 : Etudes et recherches	0.00	50 000.00	0.00	0.00
D-6251-Voyages et déplacements	0.00	10 000.00	0.00	0.00
Total D 011 : Charges à caractère général	0.00	65 000.00	0.00	0.00
R-7472-833: Régions	0.00	0.00	0.00	10 000.00
R-7478-833 : Autres organismes	0.00	0.00	0.00	55 000.00
Total R74 : Dotations, subventions et participations	0.00	0.00	0.00	65 000.00
Total FONCTIONNEMENT	0.00	65 000.00	0.00	65 000.00
TOTAL GENERAL		65 000.00		65 000.00

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative proposée

DELIBERATION N°3 : ETUDE DE GOUVERNANCE POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES DU GRAND CYCLE DE L'EAU, ET EN PARTICULIER DE LA COMPETENCE GEMAPI, SUR LE TERRITOIRE DU SAGE ORB LIBRON. DEMANDE DE SUBVENTION

Structurer efficacement la gouvernance de l'eau est une clé indispensable à la réussite des politiques de gestion de l'eau et de prévention des inondations. Des efforts importants ont été consacrés les années précédentes pour bâtir une gouvernance adaptée aux limites hydrographiques des bassins qui permettent une gestion cohérente des enjeux. Dans le contexte d'évolution réglementaire actuel, l'enjeu déterminant est non seulement de conforter cette logique de gestion par bassin versant, mais aussi de promouvoir des maîtres d'ouvrage disposant des compétences techniques et administratives nécessaires, et d'une assise financière suffisante pour réaliser les actions permettant d'atteindre les objectifs du SDAGE et du PGRI.

Pour se faire, l'EPTB Orb Libron propose de lancer l'étude de gouvernance pour l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau, et en particulier de la compétence GEMAPI, sur le territoire du SAGE Orb Libron

L'objectif est de faire émerger de la concertation locale un projet territorial d'organisation et d'exercice de la compétence GEMAPI, et plus largement de la politique du grand cycle de l'eau, à l'échelle du territoire du SAGE Orb Libron.

Ce projet devra émerger d'une concertation accrue avec tous les EPCI-FP concernés. Il devra être partagé par tous les acteurs institutionnels visés par la réforme en cours :

- L'objectif de l'étude est de mettre à plat le grand cycle de l'eau : l'organisation actuelle des maîtrises d'ouvrages, les moyens financiers et humains,
- Elle doit porter sur les actions grand cycle de l'eau et GEMAPI à réaliser, au regard notamment des documents de planification disponibles sur le territoire (PDM, PGRI...),
- Elle doit faire émerger de la concertation des scénarios d'organisation possible pour l'exercice de la compétence, au regard des éléments techniques, financiers et juridiques analysés,
- Elle doit définir la configuration juridique, technique du scénario retenu
- Elle doit proposer un scénario qui puisse rentrer dans le cadre des restrictions budgétaires et permettre le recours systématique à la taxe ;

Elle doit permettre l'adoption d'une stratégie de gouvernance à l'échelle du territoire du SAGE.

Le coût estimatif de cette prestation est estimé à 100 000 € H.T.

Le président présente le cahier des charges de cette étude.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider le cahier des charges de l'étude de gouvernance pour l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau, et en particulier de la compétence GEMAPI, sur le territoire du SAGE Orb Libron.
- D'autoriser le Président à solliciter l'agence de l'eau en appui de cette opération, à hauteur de 80% d'aide.

DELIBERATION N°4 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMVOL A LA CLE DU SAGE ORB LIBRON ET DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- De désigner Jean Noel BADENAS comme représentant du SMVOL à la CLE du SAGE Orb Libron
- De désigner François Taupin comme représentant du SMVOL à la CLE du SAGE Astien.

DELIBERATION N°5 : SORTIE DE L'ACTIF

Le comité syndical valide à l'unanimité la sortie de l'actif suivante :

Désignation des biens	N°inventaire	Valeur brute	amortissement	Valeur nette
Renault MODUS Noire Nacrée	09-001	14 074.00	0.00	14 074.00

DELIBERATION N°6 : PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS. AVENANT 2016 RETOUR D'EXPERIENCE SUITE AUX CRUES DE L'AUTOMNE 2014

D'une manière générale, la prévention contre les risques d'inondation souffre d'une part de lacunes en termes de connaissance des phénomènes d'inondation et de leurs conséquences et, d'autre part, d'un déficit d'information des populations et des gestionnaires de la crise à ce sujet.

Ce déficit concerne tant les causes des inondations (la connaissance de l'aléa), que leurs conséquences (évaluation de la vulnérabilité et des enjeux) et les règles de conduite à adopter lors des crises, ainsi que celles, plus souvent encore ignorées, qui favorisent un retour à la normale plus rapide et donc diminuent l'impact économique des inondations sur le territoire sinistré.

Les épisodes exceptionnels ayant touchés le Bitoulet et la Mare en Septembre 2014, ainsi que la Mare et la haute vallée de l'Orb (principalement) en Novembre 2014, ont apportés de nombreux éléments de compréhension des phénomènes, mais aussi mis en évidence des améliorations potentielles à apporter notamment en terme de gestion de crise et post crise. Les enseignements à tirer de ces événements sont essentiellement liés à la gestion de crise, car il est important de souligner que ces événements n'ont pas remis en cause le principe du vivre avec les inondations.

Il est donc indispensable sur la base de ces phénomènes exceptionnels, de collecter et traiter l'information existante, de la capitaliser, et surtout de la faire partager pour mettre à profit ce retour d'expérience.

Ces éléments concrets devront faire l'objet d'une synthèse visant à pérenniser la culture du risque mais aussi à proposer des pistes d'adaptation du programme à inscrire au PAPI 3 en terme de gestion de crise et de gestion sur le long terme de l'après crue.

Le contenu de cette analyse permettra de :

- Collecter et traiter l'information existante sur ces phénomènes exceptionnels de 2014,
- Faire analyser les données hydrologiques et météorologiques pour qualifier les épisodes sur certains secteurs clefs
- Analyser les modalités de la gestion de la crise sur des secteurs test de manière à identifier les aspects positifs et les manques, pour proposer des pistes d'amélioration de la gestion de crise
- Capitaliser et synthétiser tous ces éléments pour faire partager et mettre à profit ce retour d'expérience.

Le SMVOL souhaite donc accompagner les communes pour capitaliser les informations sur l'aléa en complétant la base de donnée existante de PHE et en étoffant le réseau de repères de crues déjà posé (notamment sur les lieux particulièrement touchés : symbolique et mémoire), voire en remplaçant si nécessaire certains repères sur les sites où l'épisode a dépassé les références anciennes. Des compléments au réseau d'échelles limnimétriques pourront également être réalisés.

Une étude préalable, sur la base du retour d'expérience réalisé en parallèle, permettra de définir en collaboration avec les communes et leurs groupements, les sites propices à la matérialisation des repères, leur nivellement topographique ainsi que la fourniture des repères et autres outils de sensibilisation associés (panneaux, stèle...).

A l'issue de cette analyse, le SMVOL sera chargé de

- Partager ce retour d'expérience avec les différents acteurs concernés de l'Etat à la commune, et accompagner l'évolution des dispositifs si nécessaire.
- Favoriser l'émergence des projets durables et concertés en les intégrant dans un PAPI 3.

Le montant de cette étude est estimé à 80 000 € avec une participation des partenaires financiers telle que décrite dans le tableau suivant :

Partenaire	Taux d'aide en %	Montant de l'aide en € H.T
Etat	20	16 000 €
Feder	60	48 000 €
Autofinancement	20	16 000 €
Total	100	80 000 €

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'engager cette étude de retour d'expérience sur les épisodes de l'automne 2014 et d'actualisation des repères de crue,
- d'autoriser le président à solliciter l'Etat et le Feder pour financer cette opération.

DELIBERATION N°7 : DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION CRIDO – DON AU SMVOL

L'association CRIDO (Collectif pour la réduction des inondations et Défense de l'Orb et de ses riverains) participe depuis de nombreuses années à la gestion des inondations sur le territoire, mais aussi plus globalement aux travaux d'élaboration du Sage Orb Libron. Le travail de cette association aura permis de faire le relais entre les riverains et les maîtres d'ouvrage, pour contribuer à faire avancer les projets dans le domaine de la gestion des risques inondations. Membre de la Commission Locale de l'Eau Orb Libron depuis sa création, le CRIDO compte parmi les membres les plus actifs et a ainsi largement contribué à l'élaboration du SAGE Orb Libron.

Néanmoins cette association sera prochainement dissoute. Les membres du CRIDO souhaitent que leur reliquat de trésorerie soit utilisé au bénéfice du territoire dans un objectif de prévention des inondations. Ils ont donc proposés d'en faire don au SMVOL, pour contribuer à la mise en œuvre d'une opération de sensibilisation au risque d'inondation ou d'entretien de la mémoire du risque, telle que la mise en place des repères de crues (cf rapport précédent sur le retour d'expérience des crues de l'automne 2014).

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter d'être bénéficiaire du reliquat de trésorerie à l'issue de la dissolution du CRIDO et d'utiliser ces crédits pour des opérations d'information et de sensibilisation sur le risque inondation.

**DELIBERATION N°8 : ACCORD CADRE POUR LA GESTION PARTAGEE DE LA RESSOURCE EN EAU PROJET AQUA DOMITIA
CONVENTION D'APPLICATION SPECIFIQUE RELATIVE AUX EXTENSIONS DES MAILLONS BITERROIS ET NORD GARDIOLE**

Le président présente l'accord cadre pour la gestion partagée de la ressource en eau projet aquadomitia – convention d'application spécifique relative aux extensions des maillons biterrois et nord Gardiole.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le président à signer l'accord cadre.

Les questions diverses sont ensuite abordées :

Frédérique Roman présente les travaux réalisés suite aux inondations de septembre et novembre 2014 (Cf présentation jointe) ;

Pierre Enjalbert présente les travaux réalisés sur le delta de l'Orb dans le cadre du PAPI 2011-2016 (Cf présentation jointe) ;

Fin de séance : 16 heures 15.

Béziers, le 15 janvier 2016

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 15 JANVIER 2016

L'an Deux Mille Seize, le 15 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 14 décembre 2015.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN		*
MME PONS	*		MR GALONNIER		
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE		
MR FALIP			MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO			MR BACOU	*	
MR GAUDY			MR ZENON		
MR MORGO			MR MARCOS	*	
MR BARRAL	*		MR TAILHADES		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN	*	
MR FREY			MR AFFRE		
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE	*		MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR		
MME ZENON	*		MR COSTA		
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS	*	
MR GRANIER	*		MR BOSHAGE	*	
MR BOSC	*				

DELIBERATION N°	2
OBJET :	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

En application des dispositions législatives en vigueur, Le président propose le débat d'orientation budgétaire pour 2016. Globalement, le budget 2016 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **994 000 €**.

Ce budget nous permettrait de poursuivre nos missions en terme d'assistance technique auprès des structures locales d'action et en terme d'animation.

1. LES OPERATIONS DEJA ENGAGEES A POURSUIVRE :

Au cours de l'année 2016, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), que d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **150 opérations** sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron.

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT DE RIVIERE ET AU SAGE ORB LIBRON

En 2016, quatre études seraient engagées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. **Ces études ne seront engagées tout autant que les plans de financement prévisionnels seront respectés.**

DIAGNOSTIC DE LA GRANDE MAÏRE : 120 000 € TTC. PART SMVOL : 24 000 €. AIDE AERMC : 96 000 €

Contexte

D'un point de vue fonctionnel, l'étang de la Grande Maïre correspond à l'ancien exutoire principal en mer du fleuve Orb. Evoluant au sein d'un large delta, les eaux de l'Orb s'écoulaient dans de vastes espaces marécageux, séparés de la mer par

un cordon dunaire. Les exutoires en mer de l'Orb étaient alors nombreux. Un étang saumâtre s'est ensuite développé en amont de ce grau.

L'assèchement des marais et la chenalisation de l'Orb afin d'exploiter les terres fertiles de son delta ont conduit progressivement à cloisonner ce milieu, cloisonnement renforcé ensuite par les protections des cultures en place contre les tempêtes marines.

Le fonctionnement actuel de cet espace est donc la résultante des aménagements successifs de l'espace lagunaire et de ses abords, dictés par des logiques différentes (drainage, protection contre les eaux salées, ouverture des espaces au pâturage, développement d'usages de loisirs et d'activités économiques...).

Le fonctionnement global actuel de ce milieu est complexe et méconnu. La réalisation d'un état des lieux transversal et circonstancié de cet étang est donc nécessaire pour définir, conformément au Document d'Objectif Natura 2000 approuvé fin 2009, une gestion concertée et durable de cet espace.

Description technique

Le diagnostic comprend la réalisation des analyses nécessaires à l'élaboration d'un état des lieux de la Grande Maire qui couvrira particulièrement les différentes facettes non encore analysées :

- Etat physique (Morphologie, évolution sédimentaire passée, cloisonnement...)
- Aspects qualitatifs (eaux, sédiments)
- Aspects quantitatifs (apports eaux douces, eaux salées, modes de gestion...)
- Equilibres associés (milieux connexes, faune, flore, activités humaines...)

Cet Etat des lieux se conclura par la mise en perspective des différentes composantes du fonctionnement de l'étang et l'élaboration d'un diagnostic permettant de définir son état actuel et réfléchir à ce que pourrait être le bon Etat écologique de l'étang. Ce diagnostic devra également caractériser l'impact des aménagements hydrauliques significatifs prévus dans la zone, de manière à valider leur pertinence et/ou de les amender si nécessaire.

Le cahier des charges de cette étude sera élaboré en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC.

ETUDE DE GOUVERNANCE POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES DU GRAND CYCLE DE L'EAU, ET EN PARTICULIER DE LA COMPETENCE GEMAPI, SUR LE TERRITOIRE DU SAGE ORB LIBRON : 120 000 € TTC. PART SMVOL : 24 000 €. AIDE AERMC : 96 000 €

Structurer efficacement la gouvernance de l'eau est une clé indispensable à la réussite des politiques de gestion de l'eau et de prévention des inondations. Des efforts importants ont été consacrés les années précédentes pour bâtir une gouvernance adaptée aux limites hydrographiques des bassins qui permettent une gestion cohérente des enjeux. Dans le contexte d'évolution réglementaire actuel, l'enjeu déterminant est non seulement de conforter cette logique de gestion par bassin versant, mais aussi de promouvoir des maîtres d'ouvrage disposant des compétences techniques et administratives nécessaires, et d'une assise financière suffisante pour réaliser les actions permettant d'atteindre les objectifs du SDAGE et du PGRI.

Pour se faire, l'EPTB Orb Libron propose de lancer l'étude de gouvernance pour l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau, et en particulier de la compétence GEMAPI, sur le territoire du SAGE Orb Libron

L'objectif est de faire émerger de la concertation locale un projet territorial d'organisation et d'exercice de la compétence GEMAPI, et plus largement de la politique du grand cycle de l'eau, à l'échelle du territoire du SAGE Orb Libron.

Ce projet devra émerger d'une concertation accrue avec tous les EPCI-FP concernés. Il devra être partagé par tous les acteurs institutionnels visés par la réforme en cours :

- L'objectif de l'étude est de mettre à plat le grand cycle de l'eau : l'organisation actuelle des maîtrises d'ouvrages, les moyens financiers et humains,
- Elle doit porter sur les actions grand cycle de l'eau et GEMAPI à réaliser, au regard notamment des documents de planification disponibles sur le territoire (PDM, PGRI...),
- Elle doit faire émerger de la concertation des scénarios d'organisation possible pour l'exercice de la compétence, au regard des éléments techniques, financiers et juridiques analysés,
- Elle doit définir la configuration juridique, technique du scénario retenu
- Elle doit proposer un scénario qui puisse rentrer dans le cadre des restrictions budgétaires et permettre le recours systématique à la taxe ;

Elle doit permettre l'adoption d'une stratégie de gouvernance à l'échelle du territoire du SAGE.

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS. AVENANT 2016 RETOUR D' EXPERIENCE SUITE AUX CRUES DE L' AUTOMNE 2014 : 96 000 € TTC. PART SMVOL : 32 000 €. EUROPE : 48 000 €. ETAT : 16 000 €

D'une manière générale, la prévention contre les risques d'inondation souffre d'une part de lacunes en termes de connaissance des phénomènes d'inondation et de leurs conséquences et, d'autre part, d'un déficit d'information des populations et des gestionnaires de la crise à ce sujet.

Ce déficit concerne tant les causes des inondations (la connaissance de l'aléa), que leurs conséquences (évaluation de la vulnérabilité et des enjeux) et les règles de conduite à adopter lors des crises, ainsi que celles, plus souvent encore ignorées, qui favorisent un retour à la normale plus rapide et donc diminuent l'impact économique des inondations sur le territoire sinistré.

Les épisodes exceptionnels ayant touchés le Bitoulet et la Mare en Septembre 2014, ainsi que la Mare et la haute vallée de l'Orb (principalement) en Novembre 2014, ont apportés de nombreux éléments de compréhension des phénomènes, mais aussi mis en évidence des améliorations potentielles à apporter notamment en terme de gestion de crise et post crise. Les enseignements à tirer de ces événements sont essentiellement liés à la gestion de crise, car il est important de souligner que ces événements n'ont pas remis en cause le principe du vivre avec les inondations.

Il est donc indispensable sur la base de ces phénomènes exceptionnels, de collecter et traiter l'information existante, de la capitaliser, et surtout de la faire partager pour mettre à profit ce retour d'expérience.

Ces éléments concrets devront faire l'objet d'une synthèse visant à pérenniser la culture du risque mais aussi à proposer des pistes d'adaptation du programme à inscrire au PAPI 3 en terme de gestion de crise et de gestion sur le long terme de l'après crue.

Le contenu de cette analyse permettra de :

- Collecter et traiter l'information existante sur ces phénomènes exceptionnels de 2014,
- Faire analyser les données hydrologiques et météorologiques pour qualifier les épisodes sur certains secteurs clefs
- Analyser les modalités de la gestion de la crise sur des secteurs test de manière à identifier les aspects positifs et les manques, pour proposer des pistes d'amélioration de la gestion de crise
- Capitaliser et synthétiser tous ces éléments pour faire partager et mettre à profit ce retour d'expérience.

Le SMVOL souhaite donc accompagner les communes pour capitaliser les informations sur l'aléa en complétant la base de donnée existante de PHE et en étoffant le réseau de repères de crues déjà posé (notamment sur les lieux particulièrement touchés : symbolique et mémoire), voire en remplaçant si nécessaire certains repères sur les sites où l'épisode a dépassé les références anciennes. Des compléments au réseau d'échelles limnimétriques pourront également être réalisés.

Une étude préalable, sur la base du retour d'expérience réalisé en parallèle, permettra de définir en collaboration avec les communes et leurs groupements, les sites propices à la matérialisation des repères, leur nivellement topographique ainsi que la fourniture des repères et autres outils de sensibilisation associés (panneaux, stèle...).

A l'issue de cette analyse, le SMVOL sera chargé de

- Partager ce retour d'expérience avec les différents acteurs concernés de l'Etat à la commune, et accompagner l'évolution des dispositifs si nécessaire.
- Favoriser l'émergence des projets durables et concertés en les intégrant dans un PAPI 3.

ASSISTANCE POUR LA PREPARATION DU CONTRAT 2017-2021 : 60000 € TTC. SMVOL : 10 000 €. Région : 20 000 €. AERMC : 30 000 €

Le contrat de rivière Orb Libron en cours sera clôturé au 31 décembre 2016.

Afin de ne pas perdre la dynamique en place, il est proposé de travailler dès 2016, à la rédaction d'un contrat de rivière sur la période 2017-2021.

Pour se faire, une assistance pour la préparation de ce nouveau contrat est utile.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 975 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant : 579 000 €**
Ces frais sont globalement équivalents à ceux de 2015. Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, ...)
- **Le budget des études et recherches : 396 000 €**
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 18 000 €

Il s'agit d'équiper le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, si nécessaire, du matériel de transport, de mobilier et d'informatique si nécessaire.

LES RECETTES

Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de l'animateur SAGE et de l'animatrice Contrat de rivière et des quatre techniciens de rivière, sont maintenues. (50% salaire et charges)

Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.

La partie non aidée par les partenaires est répartie par le Département de l'Hérault (40%) et le territoire (60%).

La contribution des communes serait de l'ordre de 185 000 €, globalement équivalente à celles de 2015.

Après en avoir débattu, le comité syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire 2016.

Béziers, le 15 janvier 2016

**Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**



Jean Noël BADENAS